

Parentalité : brève histoire d'un vocable et portée heuristique d'un concept (XX-XXIe siècle)

Margaux Roberti-Lintermans

(UCLouvain, IACCHOS – LarHIs, Cirfase)

A partir du milieu des années 1990, le terme parentalité se retrouve dans un nombre exponentiel de publications scientifiques (1). Cette tendance se confirme par un simple coup d'œil sur *Google NGram* qui nous montre, à titre indicatif, une augmentation de l'utilisation de ce vocable (2). Au début des années 2000, diverses institutions belges renouvellent leur approche de la famille, notamment à travers l'élaboration d'un référentiel de soutien à la parentalité (3), ou en faisant la promotion de la parentalité positive, notion sur laquelle nous reviendrons, avec des séances de conseils personnalisés (4). Notre recherche doctorale, qui s'intéresse à l'évolution des rôles parentaux dans la seconde moitié du XXIe siècle en Belgique, ne peut dès lors faire l'impasse sur ce renouvellement linguistique. Nous proposons dans cet article de revenir brièvement dans un premier temps sur la généalogie du terme à travers son apparition en Angleterre ainsi que sa diffusion dans l'espace francophone, et son appropriation par l'action sociale. Dans un second temps, nous expliciterons la portée heuristique de ce vocable et ce qu'il apporte à notre recherche doctorale, notamment en termes de compréhension de l'évolution du lien parent-enfant.

1. Origine et diffusion du terme parentalité

Le terme parentalité provient du mot anglais *parenthood* qui apparaît au début du XXe siècle dans le champ académique. Celui-ci se diffuse rapidement dans des productions à caractère eugéniste, humaniste ou encore féministe qui reflètent les points de vue divergents de leurs auteurs et autrices sur les rôles parentaux. Toutes et tous s'accordent cependant sur le principe que le bien-être des enfants et donc de la société future, repose sur les compétences parentales. Cette idée puise notamment son origine dans un contexte de promotion du redressement moral des familles pauvres (5). En 1909, Caled Wiliams Saleeby utilise le terme *parenthood* dans une visée eugéniste (6). Il propose alors d'opérer, dans un objectif de progrès social, une sélection des individus considérés comme aptes à devenir parents sur base de leur capital génétique (7). En parallèle, le politologue et juriste Robert A. Wilkins défend une vision humaniste qui tend à contrario à concevoir la parentalité comme améliorable. Il propose plutôt un soutien aux parents en difficulté permettant de les responsabiliser et ainsi d'assumer leurs obligations envers leurs enfants. En ce sens, Wilkins promeut une éducation à la parentalité qui trouve des échos dans les programmes de soutien à la parentalité actuels (8). L'anthropologue et sociologue Elsie Parsons défend, quant à elle, une vision féministe et libertaire. Alors que les deux auteurs précédents se focalisent sur l'institution du mariage et que Wilkins insiste sur l'éducation des mères, Parsons s'embarrasse peu de la composition familiale. Elle s'intéresse davantage à la responsabilité du ou des parents à éduquer l'enfant, dans une visée de bien-être. Dès lors, l'Etat est appelé à intervenir uniquement pour garantir le bien de l'enfant sans que l'intervention soit conditionnée à la situation matrimoniale (9). Ces auteurs et autrice se rassemblent autour d'une idée : le progrès social passe par une « bonne » parentalité (10).

Dans l'espace francophone, selon Bachmann, Gaberel et Modak (11), le terme parentalité apparaît via la psychanalyse en 1961 (12). Paul Racamier (13) le reprend alors à Thérèse Benedek (14) qui l'utilise quelques années plus tôt (15). Il est alors compris pour « désigner une phase de développement succédant, chez l'adulte, à la période de la libido et caractérisant le processus psychoaffectif qui accompagne l'arrivée d'un enfant. » (16) Le pédopsychiatre Racamier parle alors de maternalité et de paternalité qu'il englobe ensuite dans la parentalité. S'il désigne, dans ses écrits, une phase de développement, le terme est récupéré progressivement par diverses disciplines qui en font un usage plus ou moins extensif. L'anthropologie va notamment développer la problématique de la distinction entre parentalité et parenté. Cette dernière pouvant être entendue comme un sous ensemble de la parentalité et son action concrète, ou au contraire, comme le cadre définissant les places et rôles familiaux. La sociologie, à travers les travaux constatant les transformations des familles et des liens

familiaux (17), et le droit, dans la lignée de la notion d'autorité parentale conjointe et des questionnements notamment sur la filiation (18), s'emparent du vocable qui fait preuve d'une grande plasticité et dont la définition varie. En effet, la traduction en français du terme anglais *parenthood* englobe également *parenting*, qui correspond à la pratique et sa dimension concrète. En Suisse et au Québec, ce dernier est parfois connu sous le terme parentage (19). Il n'existe dès lors pas de réelle correspondance entre l'anglais et le français.

Importé par la psychanalyse, puis répandu dans le champ académique par la sociologie, l'anthropologie et le droit, la plasticité du vocable contribue à sa diffusion grandissante dans les années 1970 et 1980. Progressivement, l'action sociale s'approprie la notion dans un contexte propice à l'autonomisation des individus, à la promotion de l'égalité femme-homme et des droits de l'enfant. Cette intégration permet aux intervenants sociaux de redéfinir les interventions en faveur des familles et de placer l'intérêt de l'enfant en premier. La prévention se fait désormais en priorité sur la famille avant l'enfant. Les professionnels de la petite enfance bénéficient dès lors d'un savoir pluridisciplinaire et opérationnel (20).

Dans les années 1990, des dispositifs de soutien à la parentalité se déploient en France avec la création notamment des Réseaux d'écoute, d'appui, et d'accompagnement des parents (REAAP). La parentalité devient dès lors une catégorie de l'action publique qui s'institutionnalise progressivement (21). Conçus comme un accompagnement des familles, le but de ces dispositifs est de responsabiliser et d'autonomiser les familles afin de leur rendre leur capacité d'action dans un objectif d'émancipation. Claude Martin envisage l'expansion de ce vocable, et des mesures qui l'accompagnent, dans un contexte sécuritaire, comme l'expression d'un problème construit à cette époque : la démission des parents (22).

C'est dans ce contexte que la parentalité apparaît dans les discours politiques et médiatiques, permettant de toucher un public plus large. Au-delà du discours pointant l'irresponsabilité des parents, elle permet d'illustrer la diversité du « faire famille » tant sur le plan de la forme que de la diversité des trajectoires familiales (23). Le couple conjugal se distingue du couple parental et la famille se construit davantage autour du noyau que constitue l'enfant. (24) Cette redéfinition de la famille, appuyée par le terme parentalité, entraîne une recomposition des relations de l'enfant avec « une pluralité d'adultes en positions de parent(s) » (25). Ainsi apparaissent les termes de monoparentalité, homoparentalité, parentalité adoptive, beau-parentalité (26). Une plus large place est laissée aux familles recomposées, d'accueil, adoptive, ainsi qu'à la procréation médicale assistée.

En lien avec la promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant, le Conseil de l'Europe avance dans un rapport de 2007 (27), la notion de parentalité positive. Reliée à la psychologie positive, elle pose comme principe la promotion de comportements parentaux bénéfiques aux intérêts de l'enfant. « Les parents devraient s'efforcer de favoriser l'épanouissement de l'enfant, de le structurer et de lui poser des limites, de lui accorder attention et reconnaissance et de développer son autonomie. » (28) Ces comportements doivent s'exercer de manière non violente et viser à mettre en place une série de conditions. (29) Largement diffusée auprès des Etats membres par des actions discursives de l'institution internationale (30), cette vision repose sur l'idée que la capacité éducative des parents peut être améliorée par une politique gestionnaire de soutien. Les programmes de parentalité positive (*Positive Parenting Program* ou Triple P) (31) mettent l'accent sur la prévention, entraînant une responsabilisation croissante des parents. En Belgique, les communautés ont développé des politiques de soutien à la parentalité dont les dispositifs concrets mis en place témoignent d'approches spécifiques. La Flandre utilise davantage les programmes Triple P axés sur l'autonomie et le soutien individuel. Ceux-ci fonctionnent grâce à une méthode stratifiée comprenant des niveaux allant de l'information générale via des médias à l'aide thérapeutique individuelle. Il existe cependant un contre-mouvement misant sur l'interdépendance et le social qui développe des lieux d'accueil parents-enfants. (32) La Fédération Wallonie-Bruxelles s'aligne davantage sur ce second modèle avec la

promotion de Lieux de Rencontre Enfants et Parents (LREP) (33). Néanmoins, la parentalité positive reste largement promue en Belgique et dans l'espace européen.

2. Portée heuristique du concept et apports

Le terme parentalité nous permet, en étudiant son origine et son développement, d'appréhender l'évolution du rapport parent-enfant. La compréhension de ce lien inscrit la famille dans un mouvement de psychologisation de la société depuis la Seconde Guerre mondiale. Apparaissant dans le milieu de la psychanalyse en Angleterre dans un premier temps, le terme *parenthood* et sa traduction française posent clairement des enjeux de perception de la fonction parentale. Car, si la langue anglaise différencie la fonction de parent (*parenthood*) de l'action parentale (soulignée par le -*ing* de *parenting*), rendant ainsi sa compréhension plus aisée, ce n'est pas le cas pour la langue française qui a retenu uniquement le terme de parentalité. Celui-ci permet ainsi d'englober tout à la fois une série de fonctions, de tâches, et d'identités, ce qui complexifie davantage son approche. D'une grande plasticité, le terme rencontre un succès tant dans les milieux des professionnels de la petite enfance, qu'auprès du grand public. Le questionnement de ce vocable nous permet de comprendre ce qu'il montre, dans son aspect évolutif, ses déclinaisons et son contexte, mais également ce qu'il rend invisible, comme nous allons le montrer dans le paragraphe suivant.

Utiliser le terme parentalité s'apparente à un encouragement à gommer la différenciation entre le rôle maternel et paternel. Cependant, il semblerait que si le langage encourage à l'égalité, il masque aussi des réalités bien plus divergentes. Les mères sont toujours davantage mobilisées dans la relation parent-enfant et dans les tâches concrètes qui l'accompagnent comme cela a pu être mesuré (34). Il en va de même en ce qui concerne l'évolution des politiques de prise en charge des familles. Les dispositifs de soutien à la parentalité, quoique destinés à tous les parents, visent avant tout ceux qui sont en difficulté et servent à prévenir les situations potentiellement néfastes au bien-être de l'enfant. A travers l'utilisation du terme parentalité, qui se veut neutre pour couvrir une large palette de situations familiales, ce sont principalement les mères, surtout monoparentales, qui sont visées (35). A la fois cible et levier principal des interventions sociales, celles-ci sont considérées comme responsables des désordres familiaux. La mobilisation du registre psy et le recours à l'histoire familiale contribuent à occulter la diversité sociale et culturelle ainsi que les conditions matérielles de vie des familles (36). En parallèle, une norme de « bonne » parentalité calquée sur les classes moyennes est diffusée. Il est ainsi attendu des parents, d'être disponibles (surtout pour les mères avec l'injonction à la disponibilité permanente), d'inciter au dialogue et à l'autonomie, et de contribuer à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, notamment dans les activités extrascolaires, pour lui permettre de développer ses qualités et de s'épanouir en tant qu'individu, tout en s'assurant de sa réussite scolaire. (37) Le sociologue de Singly parle à ce propos de fonction « Pygmalion » pour les parents qui sont chargés de donner les moyens à l'enfant de devenir lui-même et de se révéler. (38) Tout ceci amène les parents à devoir acquérir des compétences que les programmes de soutien à la parentalité entendent leur apporter, reposant ainsi sur une remise en cause du travail des parents. (39)

Prendre la parentalité comme porte d'entrée permet de questionner, dans le discours, ce qu'elle recouvre, par l'analyse en profondeur des différentes archives mobilisées dans cette recherche doctorale, telles que des archives d'institutions de l'enfance, de la presse féminine ou à destination des parents, ou des intervenants sociaux. Cette démarche permet une meilleure compréhension de l'appropriation de ce terme par les acteurs et actrices prenant place dans cette recherche et, par voie de conséquence, la circulation des savoirs entre milieux scientifiques, professionnels de l'enfance et grand public. A cet égard, l'analyse des dispositifs de soutien à la parentalité, et notamment des programmes de parentalité positive, dans les différentes communautés en Belgique permet de révéler le rapport et les influences entre politiques familiales, critiques issues des discours scientifiques et intervenants sociaux. Finalement, ce questionnement du terme parentalité permet de réfléchir sur l'évolution des dispositifs d'encadrement de la parentalité mis en place et les normes de « bonne »

parentalité qu'ils véhiculent, de mettre à jour les processus d'invisibilisation que l'usage du terme implique et d'articuler les appropriations faites par les différents acteurs et actrices pour identifier la circulation des savoirs que cela engendre.

(1) Martin, Claude, « Des styles éducatifs des parents aux “Parenting Cultures” : Un champ de recherche en développement: », in : *L'Année sociologique*, 68:2 (2018) : 459-460.

(2)

https://books.google.com/ngrams/graph?content=parentalit%C3%A9&year_start=1950&year_end=2019&corpus=30&smoothing=3#, consulté le 29/07/2021. Google NGram se base sur le corpus de Google Books dont la composition exacte n'est pas connue et ne prend pas en compte la grandeur de diffusion de chaque ouvrage. Il est utilisé ici dans un cadre purement indicatif pour illustrer une tendance.

(3) « Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité » (Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), décembre 2012). L'étude et la brochure qui s'ensuivent sont commandées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2006. L'ONE a travaillé sur ce projet en collaboration avec la Direction générale de l'aide à la jeunesse et le Délégué général aux droits de l'enfant, avec le soutien du Fonds Houtman.

(4) « Des questions sur l'éducation ? Triple P vous aide ! » (*Kind and Gezin*, 2010)

(5) Bachmann, Laurence, Gaberel, Pierre-Eric et Modak, Marianne, *Parentalité : perspectives critiques* (Lausanne : Editions EESP, 2016), p. 27.

(6) Saleeby, Caleb Williams, *Parenthood and race culture. An outline of eugenics*, (Londres, New York, Toronto et Melbourne : Cassells and company LTD, 1909).
<https://archive.org/details/parenthoodracecu00saleiala>

(7) Bachmann, Laurence, Gaberel, Pierre-Eric et Modak, Marianne, *Parentalité : perspectives critiques* (Lausanne : Editions EESP, 2016), p.16.

(8) Wilkin, Robert J., « The Responsibility of Parenthood », in : *Annals of The American Academy of Political Science*, 36:1 (1910) : 64-70.

(9) Parsons, Elsie Clews, « When Mating and Parenthood are Theoretically Distinguished », in: *International Journal of Ethics*, 26:2 (1916) : 207-216. <http://www.jstor.org/stable/2376620>

(10) Bachmann, Laurence, Gaberel, Pierre-Eric et Modak, Marianne, *Parentalité : perspectives critiques* (Lausanne : Editions EESP, 2016), p.16.

(11) Bachmann, Laurence, Gaberel, Pierre-Eric et Modak, Marianne, *Parentalité : perspectives critiques* (Lausanne : Editions EESP, 2016), p.15.

(12) Racamier, Paul Claude, et al., *La mère et l'enfant dans les psychoses du post-partum*, in : *L'évolution psychiatrique*, 26:4 (1961) : 526-570.

(13) Paul Claude Racamier (1924-1996) est un psychanalyste et psychiatre français qui a principalement travaillé sur les psychoses. Il s'intéresse à la parentalité à travers l'expérience des mères et à la construction de leur maternalité dans les cas de psychoses post-partum. Voir Racamier, Paul Claude, et al., *La mère et l'enfant dans les psychoses du post-partum*, in : *L'évolution psychiatrique*, 26:4 (1961) : 526-570 ; Martin, Claude, « Le soutien à la parentalité: généalogie et

contours d'une politique publique émergente », in : *Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale* (La documentation française, 2012), p. 32.

(14) Thérèse Benedek (1892-1977) est une psychanalyste d'origine hongroise. Elle étudie la médecine à l'université de Budapest, avant de suivre une formation analytique à Berlin. Elle émigre aux Etats-Unis en 1933 et intègre l'Institut de Psychanalyse de Chicago. Elle est considérée comme la première à concevoir la parentalité comme une phase de développement. Dans Benedek, Therese, « Devenir parent : une phase du développement. Une contribution à la théorie de la libido », in : *La psychiatrie de l'enfant*, 56 :1 (2013) pp. 5-36 ; et Neyrand, Gérard, *Soutenir et contrôler les parents : le dispositif de parentalité* (Toulouse : Eres, 2011).

(15) Benedek, Thérèse, « Parenthood as a developmental phase », in: *Journal of the American psychoanalytic Association*, 7 (1959).

(16) Bachmann, Laurence, Gaberel, Pierre-Eric et Modak, Marianne, *Parentalité : perspectives critiques* (Lausanne : Editions EESP, 2016), p.15.

(17) Voir Neyrand, Gérard, *Soutenir et contrôler les parents : le dispositif de parentalité* (Toulouse : Eres, 2011).

(18) Chauvière, Michel, « La parentalité comme catégorie de l'action publique », in : *Informations sociales*, 149 :5 (2008) : 120-128.

(19) Neyrand, Gérard, « Compte rendu de colloque La construction historique de la question du soutien des parents en France. Colloque « L'action publique en direction des parents : quels problèmes ? quelles réponses ? », Cnaf-EHESS-Iris, 19 septembre 2017 », in : *Revue des politiques sociales et familiales*, 126 (2018), p. 93.

(20) Boisson, Marine et Verjus, Anne, *La parentalité, une action de citoyenneté. Une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004)* (CERAT, 2004), p.13.

(21) Chauvière, Michel, « La parentalité comme catégorie de l'action publique », in : *Informations sociales*, 149 :5 (2008) : 120-128.

(22) Martin, Claude, *La parentalité en question. Perspectives sociologiques : Rapport au Haut conseil de la population et de la famille* (2003), p.20.

(23) Martin, Claude, « La parentalité : une question politique », in : *La famille change-t-elle ?* (ERES, 2006), p. 57.

(24) Le Gall, Didier et Bettahar, Yamina (dir.), *La pluriparentalité* (Paris : PUF, 2001), p.6.

(25) Boisson, Marine et Verjus, Anne, *La parentalité, une action de citoyenneté. Une synthèse des travaux récents sur le lien familial et la fonction parentale (1993-2004)* (CERAT, 2004), p.8.

(26) Ben Hounet, Yazid, « La parentalité des uns... et celle des autres », in : *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, 209 (2014), pp. 121-141.

(27) Conseil de l'Europe, *La parentalité positive dans l'Europe contemporaine*, Conférence des ministres européens chargés des affaires familiales, XXVIIIème session (Lisbonne, 16-17 mai 2006).

(28) Conseil de l'Europe, *La parentalité positive dans l'Europe contemporaine*, Conférence des ministres européens chargés des affaires familiales, XXVIIIème session (Lisbonne, 16-17 mai 2006), p. 97.

(29) Il s'agit des conditions telles qu'entretenir un climat affectif positif par la tendresse, encourager les comportements positifs chez l'enfant, instaurer une régularité dans les horaires pour diminuer le stress, adopter des comportements similaires et cohérents pour encourager des relations parent-enfant plus harmonieuses, se montrer souples et pratiquer l'écoute et la négociation pour réduire les épisodes de non-obéissance aux attentes parentales.

(30) Daly, Mary et Martin, Claude, « Le soutien à la parentalité », in : *Informations sociales*, 175 :1 (2013), pp. 120-128.

(31) Le *Positive Parenting Program* trouve son origine dans un programme de soutien datant de la fin des années 1990 en Australie. Basé sur une perspective comportementaliste et *evidence-based*, il avait pour but de lutter contre les violences subies par certains enfants et s'inscrivait dans un mouvement de managérialisation du rapport parental.

(32) Vandenbroeck, Michel, Roets, Griet et Geens Naomi, « Les politiques parentales à la flamande (Gezinsondersteuning) », dans : Martin, Claude (dir.), « Être un bon parent » : une injonction contemporaine (Rennes : Presses de l'EHESP, 2014), 151-166.

(33) Vandenbroeck, Michel, « La construction de savoirs sur l'enfance et sur la parentalité dans l'État providence actif », in : *Parents, pratiques et savoirs au préscolaire* (Peter Lang, 2010) p. 93-113.

(34) Voir notamment : Glorieux, Ignace et Theun Pieter, van Tienoven, *Genre et emploi du temps – (Non-)évolution des stéréotypes de genre 1999, 2005 et 2013* (Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2016). [https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/95 - genre et emploi du temps fr.pdf](https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/95_-_genre_et_emploi_du_temps_fr.pdf) consulté le 29/07/2021 pour la Belgique, et Brousse Cécile. Travail professionnel, tâches domestiques, temps « libre » : quelques déterminants sociaux de la vie quotidienne. In: *Economie et statistique*, n°478-480, 2015. p. 119-154, pour la France.

(35) Dauphin, Sandrine, « Parentalité et politique de la famille », in : *Politiques sociales et familiales*, 118 :1 (2014) p. 62.

(36) Cardi, Coline, « La construction sexuée des risques familiaux », in : *Politiques sociales et familiales*, 101 (2010), pp. 35-45.

(37) Chauffaut, Delphine, et Dauphin, Sandrine, « Normes de parentalités : production et réception : Revue de littérature », in : *Politiques sociales et familiales*, 108 :1 (2012), p. 111.

(38) de Singly, François, *Le soi, le couple et la famille* (Paris : Fernand Nathan, 1996), p. 133.

(39) Pioli, David, « Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle », in : *Sociétés et jeunesse en difficulté*, 1, (2006), p. 16.